

# Études et Résultats

N° 128 • août 2001

Par rapport au 1er janvier 2000, date de la mise en place de la CMU, le nombre de bénéficiaires de la couverture de base s'est accru de 14 %, avec des flux de 25 000 à 30 000 nouveaux bénéficiaires par trimestre. Il atteint 1,2 million au 31 mars 2001, soit près de 2 % de la population. La CMU complémentaire couvre 5,2 millions de personnes au 31 mars 2001, en augmentation de 1,4 million depuis le 1ª janvier 2000, et couvre 8,7 % de la population. Sa gestion par un organisme complémentaire reste encore minoritaire en moyenne, seuls 9 % des dossiers sont gérés par un organisme complémentaire, mais c'est le cas de plus de 30 % de ceux des nouveaux bénéficiaires, entrés dans le dispositif après le début 2000. En métropole, la couverture par la CMU complémentaire, qui couvre 7,8 % de la population, a, dans l'ensemble, davantage progressé dans les départements où celle de l'Aide médicale était auparavant la plus faible. Dans les DOM, la couverture par la CMU est beaucoup plus importante : 14 % de la population pour la CMU de base (contre 1,6 % en métropole) et 38 % pour la CMU complémentaire.

Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle au 31 mars 2001

u 31 mars 2001, soit 15 mois après l'entrée en vigueur de la couverture maladie universelle, près de 1,2 million de personnes étaient affiliées à l'assurance maladie sur critère de résidence (CMU de base), soit un peu moins de 2 % de la population. L'étendue de cette couverture est particulièrement importante dans les départements d'outre-mer où elle concerne 14 % de la population contre 1,6 % en France Métropolitaine. L'affiliation à l'assurance maladie sur critère de résidence est assortie d'un paiement de cotisations pour une minorité de bénéficiaires (4 %), la quasi-intégralité d'entre eux ayant un niveau de ressources qui les en exempte. 86 % des bénéficiaires de la CMU de base sont également affiliés à la CMU complémentaire (schéma 1).

Bénédicte BOISGUÉRIN

Ministère de l'Emploi et de la solidarité DREES



Depuis le 1er janvier 2000, date à laquelle ont été transférées automatiquement les personnes affiliées au titre de l'assurance personnelle, le nombre de bénéficiaires de l'affiliation sur critère de résidence a progressé de 25 000 à 30 000 selon le trimestre, ce qui représente un total de 145 000 nouveaux bénéficiaires, et une augmentation totale de 14 % depuis cette date (graphique 1).

# 5,2 millions de bénéficiaires de la CMU complémentaire

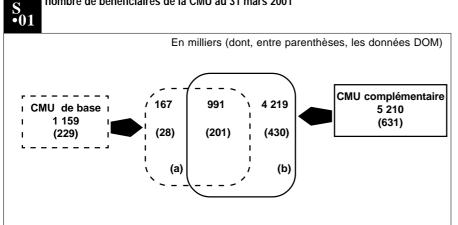
5,2 millions de personnes bénéficient de la CMU complémentaire au 31 mars 2001 pour la France entière, soit 8,7 % de la population. Dans la seule France métropolitaine, le nombre de bénéficiaires s'élève à 4,6 millions (7,8 % de la population). Dans les départements d'outre-mer la CMU complémentaire concerne, comme la CMU de base, une part beaucoup plus importante de la population, environ 38 %, soit cinq fois plus qu'en métropole.

4,9 millions de bénéficiaires (94 % du total) dépendent du régime général pour leur couverture de base, peu d'entre eux relevant du régime agricole (3,3 %) ou du régime des professions indépendantes (2,6 %). Cette répartition a peu varié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, malgré une légère progression de 2,1 % à 2,6 % du régime des professions indépendantes.

Les anciens bénéficiaires de l'aide médicale, ainsi que les bénéficiaires du RMI dont les droits à l'aide médicale n'étaient pas effectifs, ont été affiliés automatiquement à la CMU complémentaire au 1er janvier 2000. Depuis, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 1,4 million, ce qui représente une progression de 37 %. Pour l'année 2000, les flux trimestriels se situent entre 375 000 pour le premier trimestre et 280 000 pour le dernier trimestre (graphique 2).

Les droits des nouveaux bénéficiaires étant ouverts pour un an et ceux des anciens bénéficiaires de l'aide médicale étant prolongés jusqu'au 30 juin 2001, le nombre de sorties du dispositif au cours de l'année 2000 est négligeable (encadré 1). Au premier trimestre 2001, le nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire se serait accru de 160 000. Ce chiffre, provisoire, est probablement sous-estimé compte tenu du décalage existant entre la date d'affiliation et l'enregistrement dans les fichiers: un délai de trois mois est

nombre de bénéficiaires de la CMU au 31 mars 2001



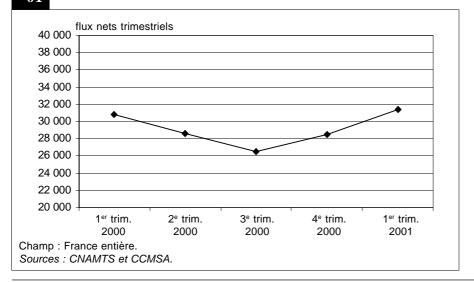
(a) Affiliés sur critère de résidence.

(b) Affiliés sur critères habituels (actifs ou ayants droit d'actifs).

Champ: France entière, (départements d'outre-mer), 3 régimes d'assurance maladie

Sources: CNAMTS, CANAM, CCMSA

# flux de la population bénéficiaire de l'affiliation à l'assurance maladie sur critère de résidence (CMU de base)



en effet nécessaire pour disposer des chiffres définitifs. Ainsi, les données disponibles en mars 2001 indiquaient une progression de 223 000 nouveaux bénéficiaires pour le dernier trimestre 2000, alors qu'en juillet 2001, les chiffres définitifs aboutissent à une progression de 280 000 nouveaux bénéficiaires pour ce même trimestre, soit 57 000 de plus.

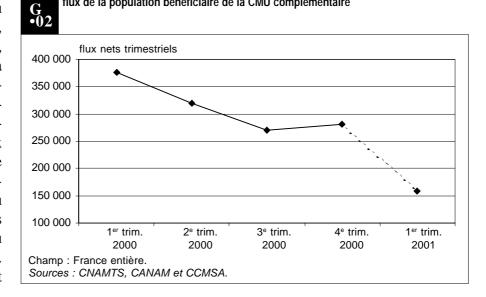
Toutefois, même compte tenu de cette sous-estimation probable, on assiste sans doute, début 2001, à un certain ralentissement de la progression du nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire. Ce ralentissement peut provenir d'une diminution des flux d'entrée, mais aussi de la sortie du dispositif d'une partie des bénéficiaires affiliés au cours du premier trimestre 2000, dont les droits sont arrivés à échéance au cours du premier trimestre 2001. Ces sorties du dispositif peuvent toutefois n'être que provisoires, et découler du fait que les personnes ne se sont pas présentées à la date d'échéance pour le renouvellement de leurs droits.

# 9 % de dossiers gérés par un organisme complémentaire

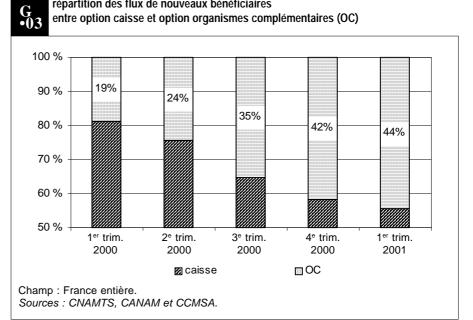
Au 31 mars 2001, la gestion de la CMU complémentaire par les caisses d'assurance maladie reste prédominante et concerne encore plus de neuf bénéficiaires sur dix. Les organismes complémentaires (mutuelles, assurances ou institutions de prévoyance) gèrent les dossiers de 460 000 personnes, soit 9 % du total des bénéficiaires. Pour les bénéficiaires affiliés au régime des professions indépendantes cette proportion est plus élevée et concerne 20 % de bénéficiaires.

Pour les nouveaux bénéficiaires, entrés dans le dispositif depuis le 1er janvier 2000, la gestion par un organisme complémentaire est plus fréquente et concerne 31 % d'entre eux. Cette proportion est en augmentation constante, elle a progressé de 19 % pour les affiliations du premier trimestre 2000 à 44 % pour celles du premier trimestre 2001 (graphique 3).

# flux de la population bénéficiaire de la CMU complémentaire



# répartition des flux de nouveaux bénéficiaires entre option caisse et option organismes complémentaires (OC)



**ÉTUDES et RÉSULTATS** 

Une plus forte progression de la CMU complémentaire là où la couverture par l'aide médicale était la plus faible

La CMU complémentaire couvre en moyenne 7,8 % de la po-

pulation métropolitaine, contre 5 % pour l'aide médicale départementale en 1999. Les taux de couverture varient de 3,8 % dans les départements de la Vendée ou de la Mayenne à 14,2 % dans l'Hérault ou le Vaucluse (carte 1).

# **E•1**

# Le droit à la CMU complémentaire

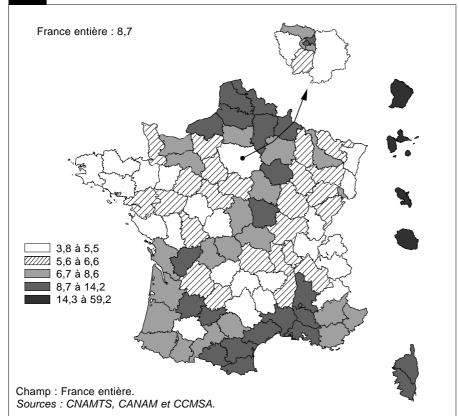
Les textes réglementaires relatifs à la CMU précisent que les droits à la CMU complémentaire sont normalement ouverts pour un an. Cette durée concerne les bénéficiaires affiliés après le 1<sup>er</sup> janvier 2000. En effet, pour les anciens bénéficiaires de l'aide médicale, transférés à la CMU complémentaire, les droits ont été prolongés jusqu'au 30 juin 2001. À cette date, ils doivent présenter un dossier de renouvellement et leurs ressources sont examinées selon une procédure particulière :

- si les ressources sont inférieures au seuil requis pour bénéficier de la CMU (3 600F mensuels soit 43 200 F de ressources annuelles pour une personne seule, majorées selon la composition du foyer) leurs droits sont prolongés pour un an, soit jusqu'au 30 juin 2002 ;
- si les ressources se situent entre 3 600 F et 4 000 F mensuels (soit entre 43 200 F et 48 000 F annuels pour une personne seule, majorées selon la composition du foyer), leurs droits sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2001 ;
- si les ressources sont supérieures à 4 000 F mensuels, (soit 48 000 F annuels), ils sortent du dispositif.

Cette procédure est également appliquée aux nouveaux bénéficiaires affiliés entre le mois de juin 2000 et le mois de décembre 2000 et dont les droits arrivent à échéance entre le mois de juin 2001 et le mois de décembre 2001.



# taux de couverture de la population par la CMU complémentaire au 31 mars 2001



Les taux de couverture les plus élevés concernent principalement deux zones : un croissant sud-sud-est (Ariège, Aude, Pyrénées orientales, Hérault, Gard, Bouches du Rhône, Vaucluse, Drôme) et un croissant au nord de la France (Seine-Maritime, Somme, Pas-de-Calais, Nord, Aisne et Ardennes). Les départements où la proportion de bénéficiaires est la plus faible se situent plutôt à l'ouest de la France, au sud du Massif-Central, au nord des Alpes et en Alsace.

La répartition géographique des bénéficiaires de la CMU complémentaire reste proche de celle observée pour l'aide médicale, les mêmes départements ayant les taux de couverture les plus élevés. La part de la population couverte par la CMU complémentaire, qui a progressé en moyenne de 56 % par rapport à celle couverte par l'aide médicale, connaît toutefois une augmentation qui varie de 19 % dans les Pyrénées-Atlantiques à 231 % dans le département des Ardennes. Ces différences d'évolution vont dans le sens d'une réduction des disparités départementales. En effet, les taux de progression sont, dans l'ensemble, plus élevés dans les départements où la part de la population couverte par l'aide médicale était la plus faible (tableau 1). Ils sont également plus élevés dans les départements où le taux de couverture par l'aide médicale de la population en difficulté (approché par le rapport entre les bénéficiaires de l'aide médicale et les bénéficiaires du RMI) était le plus faible (tableau 2).

Enfin, pour les départements qui avaient adopté un barème de

ressources pour l'aide médicale d'un niveau équivalent ou supé-

rieur à celui de la CMU, la progression est de 47 %.

T •01 de la couverture par l'aide médicale à la couverture par la CMU : répartition des départements selon la progression du taux de couverture de la population entre décembre 1999 et mars 2001 (en fonction du taux de couverture par l'aide médicale)

Taux de couverture par l'aide médicale au 31 décembre 1999	Nombre de départements	Taux de progression entre la population couverte par la CMU au 31 mars 2001 et la population couverte par l'aide médicale au 31 décembre 1999					
		19 % à 45 %	46 % à 59 %	60 % à 86 %	87 % et plus	taux moyen de progression	
1,8 % à 3,1 %	20	0	2	7	11	91 %	
3,2 % à 4,2 %	23	5	5	7	6	68 %	
4,3 % à 5,5 %	22	6	9	5	2	48 %	
5,6 % et plus	19	9	7	2	1	48 %	
ND	12						
Ensemble	96	20	23	21	20	56 %	

Lecture : dans les 20 départements où le taux de couverture par l'aide médicale était compris entre 1,8 % et 3,1 % de la population (en décembre 1999), la CMU présente (en mars 2001) un taux de couverture en progrès de 91 % en moyenne. Aucun de ces départements ne progresse de moins de 45 %, 2 ont une progression de 46 à 59 %,

7 de 60 à 86 %, 11 progressent de plus de 87 %.

Champ: France métropolitaine.

Sources: CNAMTS, CANAM, CCMSA et DREES.



de la couverture par l'aide médicale à la couverture par la CMU :

répartition des départements selon la progression du taux de couverture de la population entre décembre 1999 et mars 2001 (en fonction du taux de couverture de la population « en difficulté » par l'aide médicale)

Nombre de bénéficiaires de l'aide médicale rapporté au nombre de bénéficiaires du RMI (1)	Nombre de départements	Taux de progression entre la population couverte par la CMU au 31 mars 2001 et la population couverte par l'aide médicale au 31 décembre 1999					
		19 % à 45 %	46 % à 59 %	60 % à 86 %	87 % et plus	taux moyen de progression	
62 % à 123 %	22	0	1	6	15	89 %	
124 % à 149 %	21	0	8	9	4	65 %	
150 % à 177 %	20	6	9	4	1	49 %	
178 % à 235 %	21	14	5	2	0	39 %	
ND	12						
Ensemble	96	20	23	21	20	56 %	

<sup>1.</sup> Bien que les allocataires du RMI soient admis de plein droit à l'aide médicale, ce rapport peut être inférieur à 100 %, ce qui signifie alors que tous les bénéficiaire du RMI n'avaient pas fait valoir leur droit à l'AMG. Par ailleurs, un rapport supérieur à 100 % ne signifie pas forcément que tous les RMIstes étaient couverts par l'AMG mais que l'AMG couvrait numériquement une population plus large que celle bénéficiaire du RMI (pour une analyse détaillée de ce ratio, voir Marie Ruault, « L'aide médicale au 31 décembre 1998 », Études et Résultats, n° 61 avril 2000).

Lecture : le nombre de bénéficiaires de l'aide médicale rapporté au nombre de bénéficiaires du RMI donne une indication sur le niveau de couverture de l'AMG au sein de la population des ménages à plus faible revenu.

Par exemple pour les 22 départements où il est le plus faible il varie de 62 % à 123 %.

Champ: France métropolitaine.

Sources: CNAMTS, CANAM, CCMSA et DREES.



La proportion de nouveaux bénéficiaires dont les prestations sont gérées par un organisme complémentaire varie également beaucoup selon les départements : de moins de 5 % à Paris à 50 % et plus, pour plus de 25 départements (carte 2). Cette proportion est particulièrement élevée dans les départements des régions Bretagne, Pays de la Loire et Rhône-Alpes. Ces proportions élevées de nouveaux bénéficiaires ayant choisi un organisme complémentaire peuvent être liées à la notoriété des organismes complémentaires, certains départements étant marqués par une forte tradition mutualiste. Mais la fréquence du

recours aux organismes complémentaires apparaît aussi en relation inverse avec le nombre de bénéficiaires du dispositif dans le département et la taille de celuici. Les départements où moins de 30 % des nouveaux bénéficiaires ont choisi un organisme complémentaire ont ainsi plutôt un taux de couverture élevé et connaissent depuis le 1<sup>er</sup> janvier les flux de bénéficiaires les plus importants.

taux de nouveaux bénéficiaires ayant choisi l'option organisme complémentaire au 31 mars 2001

France métropolitaine : 33

4 à 29,9
30 à 37,9
38 à 49,9
50 et plus

Champ : France métropolitaine.
Sources : CNAMTS, CANAM et CCMSA.

# Pour en savoir plus

- « La couverture maladie universelle », Actualités sociales hebdomadaires, supplément au n° 2 171 du 16 juin 2000.
- BOISGUÉRIN B., « La CMU au 30 septembre 2000 », Études et résultats, n° 96, décembre 2000.
- BOISGUÉRIN B., « La CMU au 31 décembre 2000 », Études et résultats, n° 107, mars 2001
- CNAMTS –DSE, « La consommation des soins de ville des bénéficiaires de la CMU au terme d'une année de remboursement », Point Stat, n° 31, mars 2001.
- CNAMTS -DSE, « Un an de couverture maladie universelle (dénombrements des bénéficiaires et structure des dépenses) », Point Stat, n° 32, avril 2001.
- BOISGUÉRIN B., GISSOT C., GRIGNON M. et AUVRAY L., juillet 2001, « Les opinions sur la couverture maladie universelle et ses bénéficiaires au premier trimestre 2000 », Études et résultats (Drees), n° 123 ; Questions d'économie de la santé (Credes), n° 38.
- BONNARDEL C., « L'aide médicale départementale : bilan 1996-1999 », Études et résultats, n° 126, juillet 2001.

# Études et résultats numéros parus

- Valérie Le Corre :
  - « *Les assistantes maternelles* », Études et résultats n° 127, août 2001 .
- Bénédicte Boisguérin, Christine Bonnardel, Claude Gissot et Marie Ruault :
  - « L'aide médicale départementale : bilan 1996-1999 »,

Études et résultats n° 126, juillet 2001.

- Roselyne Kerjosse:
- « La prestation spécifique dépendance au 31 mars 2001 », Études et résultats n° 125, juillet 2001.
- Didier Balsan:
- « *La variabilité de la valeur du point ISA des établissements de soins en 1997* », Études et résultats n° 124, juillet 2001.
- Bénédicte Boisguérin, Claude Gissot,
  Laurence Auvray, Michel Grignon:
  « Les opinions sur la couverture maladie universelle et ses bénéficiaires au 1<sup>er</sup> trimestre 2000 »,
  Études et résultats n° 123, juillet 2001.
- Nelly Gouider:
- « La conjoncture des établissements de santé publics et privés en 2000 Résultats provisoires », Études et résultats n° 122, juillet 2001.
- Marie Ruault avec la collaboration de Claire Baudier-Lorin et de Daniel Callegher :
   « Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2000 »,

Études et résultats n° 121, juin 2001.

Études et résultats n° 120, juin 2001.

 Yann Bourgueil, Ulrike Durr et Sophie Rocamora-Houzard :
 « La régulation démographique de la profession médicale en Allemagne, en Belgique, aux États-Unis, au Québec et au Royaume-Uni (étude monographique) »,

- Sandrine Chambaretaud, Diane Lequet-Slama et Victor G. Rodwin: « *Couverture maladie et organisation des soins aux États-Unis*», Études et résultats n° 119, juin 2001.
- Valérie Carrasco, Marc Joubert et Édith Thompson :
- « L'activité des établissements de santé en 1999 : poursuite d'une tendance modérée à la croissance de l'activité »,

Études et résultats n° 118, juin 2001.

- Josiane Kiffer et Dominique Lefi:
   « Les accords relatifs aux 35 heures
   dans les établissements sociaux et médico-sociaux
   au 1<sup>er</sup> janvier 2000 »,
   Études et résultats n° 117, mai 2001.
- Marie Anguis avec la collaboration de Jean-Luc Roelandt et Aude Caria :
  « La perception des problèmes de santé mentale : les résultats d'une enquête sur neuf sites », Études et résultats n° 116, mai 2001.
- Laure Amar, Janine Bachimont, Marc Bremond, Véronique Ghadi, Alain Letourmy, Michel Naiditch et Françoise Schaetzel:
  « Une approche expérimentale de consultation des usagers sur les informations relatives à l'hôpital », Études et résultats n° 115, mai 2001.
- Xavier Niel, Annick Vilain:
  « Le temps de travail des médecins:
  l'impact des évolutions sociodémographiques»,
  Études et résultats n° 114, mai 2001.
- Murielle Monrose : « Les demandeurs de Fonds d'aide aux jeunes - Résultats de l'année 2000 », Études et résultats n° 113, mai 2001.
- Élisabeth Algava et Marie Avenel : « Les bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé (API) », Études et résultats n° 112, avril 2001.

# Pour obtenir Études et Résultats

Écrire au ministère de l'Emploi et de la solidarité, secrétariat de rédaction de la DREES, 11, Place des Cinq martyrs du Lycée Buffon, 75696 Paris cedex 14 • Envoyer une télécopie au 01 40 56 88 00 • Consulter l'intégralité des textes sur le site Internet du ministère www.sante.gouv.fr/htm/publication



## Ministère de l'Emploi et de la solidarité

11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon 75696 Paris cedex 14

Pour toute information sur nos publications récentes :

**Internet**: www.sante.gouv.fr/htm/publication



# un hebdomadaire:

# Études et résultats

### consultable sur Internet

abonnement gratuit à souscrire auprès de la DREES télécopies : 01 40 56 81 40 01 40 56 88 00 www.sante.gouv.fr/htm/publication

## trois revues trimestrielles:

# Revue française des affaires sociales

revue thématique dernier numéro paru :

« Restructurations hospitalières ; Pour une histoire du ministère du Travail ; International : " protection sociale - Chine, Italie " et " dépendance : prise en charge en Europe " » n° 2, avril-juin 2001

### Dossiers solidarité et santé

revue thématique

dernier numéro paru :

« La régulation des dépenses de santé : approches théoriques et empiriques », n° 1, janvier-mars 2001

# Cahiers de recherche de la MiRe

des ouvrages annuels :

Annuaire des statistiques sanitaires et sociales

Données sur la situation sanitaire et sociale

et aussi...

Chiffres et indicateurs départementaux, édition 1998

Indicateurs sociosanitaires comparaisons internationales - évolution 1980-1994 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Québec, Royaume-Uni)

Chiffres repères sur la protection sociale dans les pays de l'Union européenne

# STATISS, les régions françaises

Résumé des informations disponibles dans les services statistiques des DRASS consultable sur Internet :

www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm



Les revues et ouvrages sont diffusés par la Documentation Française 29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07 tél. : 01 40 15 70 00

Internet: www.ladocfrancaise.gouv.fr

